



**Arrêté du 20 avril 2021**

**n° R75-2021-04-20-00001**

portant la liste des personnes morales de droit privé habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire.

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 266-1 et L266-2, R. 266-1 et suivants ;

**VU** l'arrêté du 28 août 2019 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire et aux modalités de désignation des membres et de déclaration des sites rattachés aux personnes morales habilitées ;

**VU** l'arrêté n° R75-2020-11-12-001 du 12 novembre 2020 fixant la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

**VU** le Décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** le décret du Président de la République en date du 27 mars 2019 portant nomination de Fabienne BUCCIO en qualité de Préfète ;

**VU** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,

**VU** l'arrêté ministériel du 25 mars 2021 portant nomination de Monsieur Pascal APPREDERISSE, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° R75-2021-04-06-00002 en date du 6 avril 2021 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Pascal APPREDERISSE, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**SUR** proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine

## ARRÊTE

**Article premier** : La liste des personnes morales de droit privé habilitées en Nouvelle-Aquitaine à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire est arrêtée comme suit :

Dénomination de la structure	SIREN	Siège social			Première habilitation ou renouvellement	Durée habilitation
		Adresse	CP	Ville		
AADMIE-RESF 16	83 768 309 300 012	Maison des peuples de la paix 20, rue du Sauvage	16000	ANGOULEME	Renouvellement	5 ans
ARU	40 262 787 100 054	10, Rue de Louise de Marillac	16000	ANGOULEME	1ère habilitation	3 ans
Coup de Pouce	89 191 346 900 013	4, chemin de Biais	16500	SAINT MAURICE DES LIONS	1ère habilitation	3 ans
SCCUC	81 808 967 400 019	La Croix du milieu	16400	LA COURONNE	Renouvellement	5 ans
ALTER EMMAUS	529 046 500 000 11	5, rue du Martrou	17620	ECHILLAIS	1ère habilitation	3 ans
Le Gua Solidarité	89 434 640 200 015	28, rue Saint Laurent	17600	LE GUA	1ère habilitation	1 an
L'Entr'aide caritative cantonale	81 000 181 800 014	8bis, rue Paul Bert	17500	JONZAC	Renouvellement	5 ans
Instance de coordination de l'autonomie du canton de Brive 4	50 396 090 800 039	8, avenue André Jalinat	19100	BRIVE	Renouvellement	5 ans
URHAJ Limousin-SHAJ Tulle	44 432 009 700 025	3, rue Pauphile	19000	TULLE	Renouvellement	5ans
Amicale laïque Bacalan	78 183 781 000 022	2, rue Duquesne	33300	BORDEAUX	1ère habilitation	3 ans
DAKHLA OUED EDDAHAB 1884	85 273 283 300 011	127, rue Charles Tournemire	33000	BORDEAUX	1ère habilitation	1 an

Esprit de Solidarité	82 253 878 100 011	261 rue Pierre Brossolette	33230	Coutras	1ère habilitation	3 ans
Faire et Agir	8 817 427 460 001	26, avenue de Douaumont	33700	Mérignac	1ère habilitation	3 ans
La cuvée des écolos	89 157 387 500 012	22, rue Latour	33000	BORDEAUX	1ère habilitation	3 ans
La Maison d'Elizabeth	88 374 417 900 010	12, place Saint Martial	33300	BORDEAUX	1ère habilitation	3 ans
Le garage moderne	43 470 528 100 021	1, rue des étrangers	33300	BORDEAUX	1ère habilitation	3 ans
Petites mains du Grand-Parc	89 229 549 400 017	16, rue des frères Portmann Bât H4-appt 1310	33300	BORDEAUX	1ère habilitation	3 ans
Sourire Arc-en-ciel	4 929 143 790 010	25, route de Depée	33590	GRAYAN ET L'HOPITAL	1ère habilitation	3 ans
Association Solidarité Confluent 47	83 757 130 600 013	4, rue Michelet	47190	AIGUILLON	Renouvellement	5ans
Les Génies Verts	87 971 391 500 012	chez Jean-Christophe LAHONTAN Rés. Terra Arte 36 chemin de Loustaounaou	64100	BAYONNE	1ère habilitation	3 ans
Pau Charity	89 249 839 500 011	5, rue de Portet	64000	PAU	1ère habilitation	1 an
ASC Bellevue Sainte Claire	34 499 234 200 024	32 rue Pierre et Marie Curie	87000	LIMOGES	1ère habilitation	3 ans
Association Escales Solidaires	84 054 742 600 022	119, avenue du général Leclerc	87100	LIMOGES	Renouvellement	5 ans
BBL Family	89 090 209 100 010	48, rue Rhin et Danube	87280	LIMOGES	1ère habilitation	3 ans

CALCULS	40 160 045 700 014	47, avenue Albert Thomas	87000	LIMOGES	1ère habilitation	3 ans
---------	--------------------	-----------------------------	-------	---------	-------------------	-------

**Article 2** : L'habilitation est délivrée aux structures pour la durée indiquée dans le tableau de l'article 1<sup>er</sup> à compter de la signature du présent arrêté.

**Article 3** : En application des dispositions des articles R. 312-1 et R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou de sa notification faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux – BORDEAUX 9, rue Tastet 33000 BORDEAUX.

**Article 4** : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Bordeaux, le 20 avril 2021

Pour la Préfète et par délégation,

Le Directeur régional,

Pascal APPREDERISSE